



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2021-130 quater**

**Publié le 18 mars 2021**

# **SOMMAIRE**

## **SECRETARIAT GÉNÉRAL POUR LES AFFAIRES RÉGIONALES – PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE**

Arrêté portant désaffectation de deux parcelles non bâties AZ 85 d'une superficie de 257 m<sup>2</sup> et AZ 86 d'une superficie de 671 m<sup>2</sup> faisant partie de l'ancien site du lycée Charles Deulin à Condé sur Escaut (59)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Egalité  
Fraternité*

**Préfecture de la région Hauts-de-France  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
Plate-forme d'appui juridique**

**Arrêté portant désaffectation de deux parcelles non bâties AZ 85 d'une superficie de 257 m<sup>2</sup> et AZ 86 d'une superficie de 671 m<sup>2</sup> faisant partie de l'ancien site du lycée Charles Deulin à Condé sur Escaut (59)**

Le Préfet de la Région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 85-348 du 20 mars 1985 modifié relatif à l'entrée en vigueur du transfert de compétences en matière d'enseignement ;

Vu le décret n° 85-924 du 30 août 1985 relatif aux établissements publics locaux d'enseignement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté du 6 avril 2020 du Premier ministre et du ministre de l'intérieur portant nomination de Monsieur Laurent BUCHAILLAT en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales des Hauts-de-France auprès du préfet de la région des Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, à compter du 20 avril 2020 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 février 2021 portant délégation de signature à Monsieur Laurent BUCHAILLAT, secrétaire général pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France ;

Vu la circulaire INTB8900144 C du 9 mai 1989 relative à la désaffectation des biens des écoles élémentaires, des collèges, des lycées et des établissements d'éducation spécialisée, des écoles de formation maritime et aquacole et des établissements d'enseignement agricole visés à l'article L 815-1 du code rural ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.hauts-de-france.gouv.fr](http://www.hauts-de-france.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

Vu la délibération du 1er octobre 2020 du conseil d'administration du lycée du Pays de Condé à Condé sur Escaut (59) donnant un avis favorable à la désaffectation de l'enseignement de deux parcelles non bâties AZ 85 de 257 m<sup>2</sup> et AZ 86 de 671 m<sup>2</sup>, propriétés régionales ;

Vu la délibération du 24 novembre 2020 du Conseil régional des Hauts-de-France lançant la procédure de désaffectation de l'enseignement des parcelles non bâties AZ 85 et AZ 86 du lycée Deulin de Condé sur Escaut situées rue de la Chaussiette, acquises pour optimiser l'entrée du lycée Deulin qui a été entièrement reconstruit sur un autre site ;

Vu le courrier du 6 janvier 2021 de la Région Hauts-de-France sollicitant la mise en œuvre de la procédure de désaffectation de l'enseignement des deux parcelles référencées AZ 85 (257 m<sup>2</sup>) et AZ 86 (671 m<sup>2</sup>) non bâties faisant partie de l'ancien site du lycée du Pays de Condé et propriétés régionales ;

Vu l'avis favorable du 8 mars 2021 de la région académique des Hauts-de-France à la désaffectation des deux parcelles référencées AZ 85 (257 m<sup>2</sup>) et AZ 86 (671 m<sup>2</sup>) non bâties, faisant partie de l'ancien site du lycée du Pays de Condé et n'étant plus utilisées par ce dernier ;

## ARRÊTE

Article 1er : Ne seront plus affectées à l'activité scolaire, les deux parcelles référencées AZ 85 (257 m<sup>2</sup>) et AZ 86 (671 m<sup>2</sup>) non bâties faisant partie de l'ancien site du Lycée Deulin, situées rue de la Chaussiette à Condé sur Escaut (59), selon le plan annexé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée au président de la région Hauts-de-France et à la rectrice de région académique des Hauts-de-France.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le président de la Région Hauts-de-France sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **18 MARS 2021**

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général  
pour les affaires régionales



Laurent BUCHAILLAT



Lycée du Pays de Condé

COUTURE GOUTIERAN

AZ

AZ 85  
AZ 86